

Zeitschrift: Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau
Herausgeber: Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische Gesellschaft
Band: 7 (1897)
Rubrik: Mélanges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MÉLANGES

Nouvelles pièces fédérales de 20 francs.

Londres, W., 17 et 18, Piccadilly,
le 6 décembre 1897.

A MONSIEUR L'ÉDITEUR DE LA *Revue suisse de numismatique*.

La nouvelle pièce de 20 francs qui vient d'être émise par le gouvernement de la Confédération suisse est l'objet d'une critique sévère dans la dernière livraison de la *Revue suisse de numismatique*, — critique qui a de la valeur puisqu'elle émane de membres distingués de votre Société, dont le jugement et l'opinion ont du poids dans tout ce qui se rapporte à la question monétaire de la Suisse.

J'espère qu'en ma qualité de membre de votre Société vous m'accorderez le privilège de faire quelques remarques sur l'article sus-mentionné, en faveur de la nouvelle monnaie, et que vous pardonnerez à un étranger la témérité de ses vues.

Je ne relèverai pas toutes les objections soulevées par le comité de rédaction; il en est qu'une personne imparfaitement au courant des besoins monétaires du pays ne saurait discuter avec justice; je ne toucherai donc que les grands points, relatifs au type de l'avvers de la nouvelle pièce de 20 francs.

On a critiqué l'air de jeunesse de l'Helvétia et exprimé l'opinion qu'elle aurait dû être représentée par une tête de femme « arrivée au point culminant de son développement, sur la limite de la jeunesse et de l'âge mûr, une mère de famille ». Mais cet emblème serait-il vraiment bien caractéristique? La Suisse est-elle arrivée au point culminant de son développement? C'est la jeunesse qui est la personification de l'énergie, du progrès, des hautes aspirations, du labeur persévérant, de la liberté et de l'indépendance! Les plus récentes

médailles du célèbre graveur Roty présentent la République française sous le type d'une jeune fille, au profil énergique, fier et beau. Le sentiment de l'art, l'idéal de ce que devraient être les institutions républicaines, se comprennent mieux, à mon avis, sous le type serein et frais de la jeunesse dans la noblesse d'une vierge au front calme, au regard confiant, qui scrute l'avenir où elle ne lit que les promesses de l'espérance.

On blâme aussi l'expression de cette jeune Suissesse. C'était difficile, je ne l'ignore pas, de représenter un type national sous des traits fidèles en même temps que symboliques. La jeune fille du burin de M. Landry a bien l'air d'être sur le qui-vive, mais cette attitude d'alerte ou d'attente combinée au charme particulier de cette beauté rustique me semble d'un goût excellent et lui convient parfaitement.

Permettez-moi d'ajouter que votre plaisanterie au sujet de son fiancé ou de son père est tout à fait déplacée; si les critiques s'engageaient dans cette voie, il serait alors possible de lire la pensée et l'intention du graveur sur toutes les têtes qui ont figuré sur les monnaies depuis les jours de Kimon de Syracuse jusqu'à ceux de M. Landry.

Vous m'étonnez aussi par votre allusion aux montagnes que l'artiste a si habilement introduites dans le champ de sa monnaie et je ne suis pas d'accord avec la comparaison que fait votre délégué entre l'amour et le respect d'enfants pour leurs parents, ceux-ci fussent-ils beaux ou laids, et les sentiments qui animent le citoyen envers sa patrie. Chez ceux-là; c'est avant tout une question d'instinct; chez celui-ci, je ne découvre pas le rôle de l'instinct. Votre correspondant admet bien que « le Groënlandais aime ses icebergs, le Hollandais ses prairies basses coupées de canaux et ses dunes, le Brandebourgeois ses plaines sablonneuses, l'Arabe ses déserts », mais il a l'air de penser que si les Alpes venaient à être rasées et les lacs, sur les rives desquels tant de poètes ont rencontré la muse inspiratrice, desséchés, l'amour du Suisse pour son pays n'en subirait aucune diminution. Cela se peut! Pour le moment, les Alpes se dressent fières et belles et les lacs ne sont pas desséchés, ni transformés en jardins maraîchers; nous pouvons donc croire que les montagnes et autres charmes naturels de la Suisse, sa poésie en un mot, forment un lien puissant de confraternité en même temps qu'un idéal glorieux pour le patriotisme de ses fils. A mon point de vue, je ne comprends pas qu'on puisse soulever de pareilles objections.

Et encore, pourquoi appeler l'edelweiss « une misérable fleur, prétexte à vagabondage et à mendicité » ? Pourquoi flétrir une fleur rare et belle parce qu'elle offre à des mendiants l'aubaine de faire quelques sous ? Il y a d'infâmes escrocs parmi les maquignons ; est-ce une raison pour condamner le noble animal dont il font le trafic ?

Le collier d'edelweiss me plaît ; c'est un ornement gracieux au cou de celle qui le porte.

Quant à la représentation des montagnes telle que l'a comprise M. Landry, la technique héraldique du revers et les autres points discutés par le comité, ce sont des questions qui rentrent entièrement dans la compétence du critique suisse ; je ne désire qu'exprimer mon opinion du tout ensemble.

Pendant ces vingt dernières années, j'ai eu l'occasion d'examiner bien des milliers de monnaies de tous les âges et de tous les pays, et je puis dire que les productions modernes de nos divers ateliers monétaires sont bien loin de l'idéal. Il n'y a pas d'originalité, de vigueur ; ces types sans vie, vulgaires au dernier degré, font le désespoir du numismate amoureux de l'art.

Votre gouvernement vient de permettre l'émission d'un modèle réellement original, convenable et charmant, et voici que vos critiques le voudraient étouffer à sa naissance !

Pour terminer, j'ajouterai que la Suisse, en consentant à cette innovation, a eu une idée des plus heureuses, que d'autres nations adopteront, ce qui serait à souhaiter. L'originalité forme un besoin pressant de l'art monétaire moderne.

Les artistes-graveurs de la Suisse, de la France, de l'Allemagne, de l'Autriche et d'autres États, produisent des médailles superbes, dignes des plus beaux jours de la Renaissance, mais le type conventionnel des monnaies de ces pays reste comme stéréotypé d'année en année. On fait des progrès dans l'exécution de ces monnaies, progrès dont le numismate se réjouit avec raison ; mais l'originalité du dessin, qui devrait avoir tout autant d'importance dans une monnaie nationale que dans une médaille nationale ou privée, demeure le grand desideratum, et on ne peut qu'espérer que tout effort déployé en vue de perfectionner les monnaies courantes de l'Europe, en leur rendant un goût et un caractère essentiellement nationaux, recevra un juste appui et tout le succès qu'il mérite.

Veillez agréer, Monsieur l'éditeur, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

Samuel M. SPINK.

* * *

Nous insérons très volontiers la communication de M. Spink et le remercions d'autant plus de nous l'avoir adressée, que c'est la seule de ce genre que nous ayons reçue. Ce n'est, du reste, pas son seul ni son principal mérite.

Nous sommes heureux de connaître l'impression produite dans un pays étranger par une pièce qui n'a été jugée jusqu'à présent que par des Suisses.

Désireux de mettre sous les yeux de nos lecteurs les arguments *pro et contra*, afin qu'ils puissent porter un jugement, en toute impartialité, sur la nouvelle pièce de vingt francs, nous renonçons à répondre à cette contre-critique quoique nous eussions beaucoup à dire.

Cependant, il est un point de fait que nous tenons à rectifier : M. Spink nous accuse d'avoir voulu « étouffer à sa naissance l'émission d'un modèle réellement original ». Rien n'est plus loin de notre pensée et nous protestons. Nous n'avons pas cessé de demander, depuis bien des années, que la Suisse donnât à son numéraire un caractère à la fois national et original et nous avons applaudi hautement aux tentatives faites dans ce sens. Nous sommes encore de cet avis et nous avons critiqué seulement la manière dont on s'y était pris pour atteindre ce but.

Notre sentiment en cette affaire peut se résumer en ces mots : Gut gemeint, aber nicht gelungen. L'idée était bonne, la réalisation n'en a pas été heureuse.

Le Comité de rédaction.

Münzprägungen der Schweiz. — Im Jahre 1897 wurden von der eidgen. Münzstätte in Bern geprägt und an der eidgen. Staatskasse abgeliefert :

400,000 Zwanzigfrankenstücke.....	Fr.	8,000,000
500,000 Zwanzigrappenstücke.....	»	100,000
500,000 Zehnrappenstücke.....	»	50,000
500,000 Fünfrappenstücke.....	»	25,000
500,000 Zweirappenstücke.....	»	10,000
500,000 Einrappenstücke.....	»	5,000

Das Gold und die Nickelmünzen waren im ordentlichen Voranschlag für 1897 vorgesehen ; für die Kupfermünzen hingegen stellte sich das Bedürfniss erst im Laufe des Jahres ein, und die Bewilligung deren Prägung musste auf dem Wege des Nachtragskredites nachgesucht werden. Die Anfertigung der Goldplättchen für die Zwanzigfranken-

stücke geschah wieder durch die Münzstätte selbst. Ursprünglich war beabsichtigt, die ganze Goldprägung mit dem neuen Münzbilde auszuführen. Die Ablieferung der neuen Stengel von Professor Landry verzögerte sich aber derart, dass die Münzstätte sich gezwungen sah, die ersten zwei Millionen Franken noch mit den alten Stengeln zu prägen. Die übrigen sechs Millionen erhielten dann das neue Bild.

Für das Jahr 1898 sind an Münzprägungen vorgesehen und von der Bundesversammlung genehmigt worden :

400,000 Zwanzigfrankenstücke.....	Fr.	8,000,000
500,000 Zwanzigrappenstücke.....	»	100,000
1,000,000 Zehnrappenstücke.....	»	100,000
2,000,000 Fünfrappenstücke.....	»	125,000
500,000 Zweirappenstücke.....	»	10,000
1,500,000 Einrappenstücke.....	»	15,000

Hiezu kommt noch die Prägung von 1,200,000 Franken in Silberscheidemünzen, welche laut dem Uebereinkommen der Staaten des lateinischen Münzbundes vom 29. Oktober 1897 der Schweiz zugestanden worden ist. Die Sorten, in welchen dieser Betrag ausgemünzt werden soll, sind zur Stunde noch nicht genau festgesetzt, es werden voraussichtlich Halbfranken- und Einfranzstücke sein.

P. ADRIAN.

Vente aux enchères de monnaies et médailles faite à Munich, le 8 novembre 1897 et jours suivants, sous la direction de M. Otto Helbing. — La principale pièce suisse de cette vente était un piéfort inédit d'un thaler de Genève de 1598; grâce à l'obligeance de M. Otto Helbing, nous pouvons reproduire la figure de cette monnaie d'un intérêt capital pour Genève. Le Conseil administratif de la Ville de Genève avait ouvert un crédit spécial au Cabinet des médailles pour l'acquisition de ce quadruple thaler, dont la place était certainement dans ce musée, mais les enchères se sont élevées jusqu'à la somme fabuleuse de 5800 mares (7975 francs), y compris les frais de vente et le délégué du musée de Genève a dû abandonner cette pièce unique à un acquéreur plus fortuné. Nous avons cependant la certitude que cette pièce est restée en Suisse chez un riche amateur.

Le poids de ce piéfort est de 114,7 grammes. La pièce est de fort belle conservation. La tranche est unie et ne porte pas de traces d'inscriptions gravées, comme cela arrive quelquefois sur les poids dénéreaux de ce genre.



Voici quelques autres prix de raretés suisses, atteints à cette vente :

N ^{os} 2720	<i>Baden</i> . Paix de 1714, Reber pl. 15 n ^o 54, arg. t.b.c.	89	Mark
2723	<i>Bâle</i> . Guldenhaler 1570, Haller 1547, m.c. . . .	55	»
2724	» » 1571, t.b.c.	225	»
2725	» Demi-guldenhaler 1584, t.b.c.	225	»
2735	<i>Albert de Haller</i> . Médaille par J.-M. Mörikofer, Haller 217, arg. t.b.c.	55	»
2738	<i>Saint-Gall</i> (ville). Demi-thaler 1563, t.b.c. . . .	340	»
2739	» » » 1621, carré au coin du $\frac{1}{2}$ œrtli, arg. t.b.c.	130	»
2755	<i>Évêché de Coire</i> . Jean V, dicken, m.c.	39	»
2761	<i>Haldenstein</i> . Dicken s. d., buste à barette, t.b.c. .	265	»
2763	<i>Lucerne</i> . Médaille de mérite, Haller 1090, arg. t.b.c.	45	»
2779	<i>Schaffhouse</i> . Thaler 1624, b.c.	135	»
2780	<i>Schwytz</i> . Thaler 1653, Haller 1228, t.b.c.	72	»
2792	<i>Uri</i> . Dicken 1617, b.c.- m.c.	58	»
2794	<i>Zurich</i> . Ducat 1645, date peu nette, à part cela t.b.c.	85	»
2800	<i>Conrad Gessner</i> . Médaille argent, Haller 206, t.b.c.	34	»
2802	<i>Zoug</i> . Thaler 1565, Haller 1235, t.b.c.	315	»

Dans les prix ci-dessus, les frais s'élevant à 10 % ne sont pas compris. — Nous félicitons M. Helbing de ce beau résultat. P.-C. S.

Un ex-libris numismatique. — La livraison de novembre des *Archives de la Société des collectionneurs d'ex-libris et de reliures historiques* (Paris) contient en planche hors texte la reproduction d'un superbe ex-libris que l'on peut décrire ainsi :

Groupe formé de Minerve assise de face, tenant dans la droite sa

lance, de la gauche des balances, et de Mercure debout derrière elle ; à leurs pieds deux cornes d'abondance, l'une pleine de pièces de monnaie, l'autre de fleurs et de fruits. Le tout est placé sur un socle rectangulaire orné d'un bas-relief représentant les différentes phases de la fabrication des monnaies, depuis l'extraction du minerai jusqu'à la frappe. Au bas on lit les deux signatures de G. Cattaneo, l'inventeur et le dessinateur, et Mercoli, le graveur de cette belle pièce. Plus bas encore se trouve la légende : REALE ZECCA DI MILANO.

Il s'agit de l'ex-libris de la bibliothèque formée à Milan, avant 1817, près le Cabinet royal des médailles et monnaies de Milan. Ce Cabinet avait été fondé en 1803, à la Direction générale des Monnaies, par les soins de Gaëtano Cattaneo qui, en voyant chaque jour des médailles et des monnaies antiques passer au creuset, proposa au gouvernement de conserver celles qui offriraient un intérêt artistique ou historique. C'est à la suite de cette proposition que Prina, alors ministre des finances, autorisa Cattaneo à fonder le Cabinet et le chargea d'en prendre lui-même la direction.

Le Cabinet acquit rapidement de l'importance. En 1807, il s'augmenta des collections du marquis Giulio Beccaria et du chanoine Frisi, en 1808 de celle du prince Corigliano Saluzzo, de sorte qu'à la suite de ces diverses augmentations, il fut érigé cette même année en Cabinet royal.

Cattaneo, archéologue et peintre distingué, eut bientôt l'heureuse idée de fonder une bibliothèque à l'usage des amateurs, bibliothèque qui comptait déjà 8000 volumes en 1817. Mais la décadence commença cette année-là par la diminution de l'allocation annuelle, qui descendit de 11,000 fr. rien que pour l'achat des livres, à 6000 fr. pour les achats de médailles, monnaies et livres ; en 1817 également eut lieu le transfert au Palais de Brera, définitivement consacré en 1864. Cattaneo, qui avait dessiné lui-même l'ex-libris de la Bibliothèque, fut directeur jusqu'en 1842, année où Zardetti lui succéda.

Les collectionneurs nous sauront gré de leur avoir signalé et cet ex-libris peu connu et l'intéressant article de ces *Archives* dirigées avec autant d'érudition que de goût par M. le D^r L. Bouland. Ajoutons que la planche a été tirée sur le cuivre original conservé au Cabinet de Brera et communiqué à M. Bertarelli, auteur d'une brochure sur les ex-libris publiée à l'occasion du premier congrès de la Société bibliographique italienne (23 septembre), par notre confrère M. S. Ambrosoli, le savant conservateur du Cabinet de Milan. J. M.

France. Premiers portraits sur les monnaies. — 8 août 1548. Édikt du roi Henri II ordonnant qu'à l'avenir l'effigie du monarque régnant serait empreinte sur les monnaies, au lieu de la croix trop facile à contrefaire pour les faux-monnayeurs. P.-C. S.

Médailles de la Société philanthropique de Paris en 1831. — Cette société, fondée en 1780 à Paris, sous le patronage du roi Louis XVI, avait pour but « de faire connaître et de mettre en « pratique tout ce qui peut concourir à soulager les besoins actuels « du pauvre et à lui préparer des ressources pour l'avenir. » En 1831 cette société s'intéressait spécialement à l'existence et à l'administration des associations de secours mutuels. Elle adressa une circulaire à toutes les sociétés de ce genre existant en France, demandant des renseignements sur leur histoire, leur activité, ainsi qu'une statistique des maladies, de leur genre et de leur durée. Un prix de 500 francs et *des médailles d'encouragement* furent créés pour récompenser les meilleurs mémoires envoyés. Les renseignements reçus ne furent malheureusement que très imparfaits et il ne fut décerné que deux médailles d'argent. P.-C. S.

Union monétaire latine. — Les cinq puissances de l'Union latine, la France, l'Italie, la Belgique, la Suisse et la Grèce, viennent de signer une convention pour étendre la limite de la frappe des monnaies divisionnaires d'argent fixée par les conventions antérieures.

C'est la Suisse qui a pris l'initiative de cette extension en raison de l'insuffisance de sa quantité de monnaie divisionnaire. On a fixé l'augmentation à raison de un franc par tête d'habitant pour chacune des cinq puissances contractantes. Les nouvelles monnaies seront frappées avec des écus de cinq francs, que l'on refondra, ces écus étant en très grande quantité, en dehors des nécessités de la circulation. Cependant, chaque État aura la faculté de frapper pour trois millions de francs avec des lingots; cette mesure a été prise sur la demande de la Suisse, dont les écus sont en beaucoup moins grand nombre que ceux des autres puissances. La Confédération pourra donc faire cette nouvelle émission complètement avec des lingots. Nous espérons que cette fois-ci la frappe se fera à la Monnaie fédérale et non pas à l'étranger, comme cela avait été le cas en 1894.

Cette convention sera particulièrement favorable à l'Italie, qui en retirera un double profit : d'une part, elle diminuera la masse de ses écus, qui s'élève à 400 millions de francs environ, et qui devraient être remboursés en or à l'expiration de l'Union latine. D'autre part,

elle bénéficiera d'un million environ par le fait du titre des monnaies divisionnaires, qui est inférieur à celui des pièces de 5 francs.

La France a fait entrer dans le chiffre de ses habitants la population de ses colonies, ce qui porte son émission à 130 millions de francs, tandis qu'elle n'aurait été que de 50 millions environ si l'on avait tenu compte seulement de la population européenne et algérienne.

Fausse monnaie. — On a signalé, à Neuchâtel, une fausse pièce de 20 francs à l'effigie de Napoléon III, au millésime de 1857, et des écus faux de Louis-Philippe. A Genève et à Lausanne, des fausses pièces de 20 centimes portant la date de 1883, d'une imitation assez grossière et reconnaissables à leur toucher savonneux.

Nous extrayons à ce propos, du *Figaro* du 3 septembre dernier, l'article suivant publié sous la signature de M. Louis Schneider :

« Je n'ai pas la prétention de faire ici un cours professionnel de faux-monnayeur; mais il me semble utile de raconter comment se fabrique la fausse monnaie d'or ou d'argent. J'ajouterai même que c'est une carrière bien plus qu'une vocation : on devient, on ne naît pas faux-monnayeur.

« On ne se doute pas quelle est la quantité de fausse monnaie d'or ou d'argent mise en circulation. Négociants, regardez votre caisse; marchands, inspectez vos tiroirs; gageons qu'il s'y trouve une ou plusieurs pièces fausses; et je laisse de côté les pièces étrangères, démonétisées, mutilées, percées, celles qui ont une « paille », toutes celles, en un mot, qui sont refusées par les caisses publiques; je ne veux parler que des pièces de mauvais aloi.

« Or, l'État ne s'occupe que des pièces et de la monnaie qui n'ont plus cours. Il n'a jamais mis le public en garde contre les faussaires. Pour qu'une pièce fausse soit arrêtée dans son... essor, il faut qu'elle passe de main en main pour aller échouer au guichet d'une grande administration. Qui de nous ne s'est laissé glisser une pièce fausse? Qui de nous ne songe immédiatement à s'en débarrasser? Ce sont des ruses d'Apache pour la « coller » à un fournisseur. Nous n'avons pas le moindre scrupule : nous avons été trompés, nous tromperons à notre tour. On devient tout simplement ainsi complice des faussaires. Car les faussaires eux-mêmes, pour l'émission de leur monnaie, ont toujours soin d'arguer de leur bonne foi. Nous ne faisons pas autre chose, quand nous avons en notre possession une pièce fausse.

« Comment, *a priori*, reconnaît-on une pièce fausse ?

« Les pièces fausses de 20 francs, d'abord.

« Les plus répandues sont en platine doré ; elles sont très bien frappées ; elles ont le poids légal à deux milligrammes près ; ce n'est donc pas en les pesant qu'on peut les découvrir. Il y en a même dans l'or de la Banque de France. Elles sont à l'effigie de Napoléon III, à divers millésimes, non couronnées avant 1860, couronnées depuis 1860 jusqu'à 1870. Il en existe aussi, mais en plus petit nombre, à l'effigie de la République, aux millésimes de 1873, 1874, 1875 et 1876.

« Voici à quels signes on peut s'assurer qu'elles sont fausses :

« Pièces non couronnées. — Le son est plus argentin, plus clair que celui des bonnes pièces. Sur la tranche, les mots « Dieu protège la France » sont presque illisibles ; les caractères sont comme hachés. L'effigie manque de relief ; la raie des cheveux forme une barre trop accentuée, la face est trop pleine, l'oreille trop écrasée, la barbiche relevée en pointe au lieu de tomber droit. Les lettres de l'exergue sont plus petites. Au verso de la pièce, le chiffre 20 francs est plus gros et les armes manquent de relief.

« Pièces couronnées. — La tête de l'empereur est plus courte ; les feuilles de la couronne sont plus épaisses. Mêmes défauts que pour les précédentes.

« Pièces de la République. — Sur la face, la jambe droite du génie semble cassée et présente une légère solution de continuité.

« Il faut en somme avoir l'œil très exercé pour percevoir toutes ces irrégularités. Le point faible de cette falsification réside tout entier dans le peu d'épaisseur de la couche d'or qui revêt le platine. Cette couche s'use dès les premiers frottements et laisse apparaître la couleur blanche du platine sur les arêtes de la tranche. La tranche, voilà donc ce qu'il faut examiner, ainsi que les lettres de la tranche.

« Ces pièces fausses de 20 francs à base de platine sont, naturellement, coupées aux guichets des grandes administrations. Les marchands de métaux les achètent alors pour 8 francs.

« Il existe aussi des pièces de 20 francs à base de cuivre, mais si bien imitées que l'on ne peut les reconnaître à première vue. C'est leur poids qui les trahit : elles sont d'un tiers plus légères que celles qui sont bonnes ; enfin, elles ont un son bizarre.

« Quant aux pièces fausses de 10 francs, elles présentent les mêmes particularités que celles de 20 francs. Mais elles sont bien moins nombreuses, car le prix de revient de leur établissement ne laisse pas un bénéfice suffisant — et les risques sont les mêmes.

« Voyons maintenant la monnaie d'argent.

« La falsification des écus est arrivée au *summum* de l'art. Le plomb, le cuivre, le zinc, qui sont plus malléables que le platine, se prêtent à des combinaisons merveilleuses. On arrive même à donner le son exact d'une pièce de cent sous. Seule l'insuffisance du poids peut déceler la fraude.

« Enfin, il y a là une variété de fraude : il existe des pièces « fourrées », c'est-à-dire dont la surface a été découpée sur une épaisseur très minime et sert d'enveloppe à un morceau de plomb. La tranche est également découpée et si bien rapportée qu'on ne peut apercevoir les points de soudure. Impossible de découvrir la falsification pour les pièces fourrées, car elles ont même le poids légal. Aussi circulent-elles et foisonnent-elles en toute sécurité.

« Il faut enfin signaler une dernière catégorie de pièces fausses : celles-là ont le taux légal, neuf dixièmes d'argent et un dixième d'alliage ; mais elles sont frappées avec des coins faux. Le public ne peut même pas les soupçonner, celles-là. Qui les a fabriquées, qui les a émises ? Mystère ! Il y a deux ans qu'elles circulent. On avait parlé d'un grand procès où devaient être englobés de hauts personnages qui avaient fabriqué et écoulé des pièces de bon aloi en faisant concurrence à l'État. Il y avait bien quelques irrégularités imperceptibles dans la façon dont elles étaient faites (c'étaient des pièces de la République au millésime de 1873 et 1875). Le silence s'est fait tout à coup sur cette affaire. Veut-on savoir quel bénéfice avaient les orfèvres d'un nouveau genre qui s'étaient livrés à ce genre d'opération ? Ils gagnaient ce que gagne l'État, 1 fr. 75 par pièce, soit 1,750,000 francs sur une émission de 5 millions de francs, représentés par 1 million d'écus. C'était, on le voit, une excellente affaire commerciale.

« Les pièces divisionnaires d'argent de 2 fr., 1 fr. et 50 centimes, sont généralement très mal fabriquées : on les reconnaît au poids, très facilement ; elles ont une couleur de plomb gris sale, et sont très glissantes au toucher, comme savonneuses. Les cochers de fiacre, les garçons de café, les bureaux de tabac, marchands de vin, les marchands au panier, ont les poches bourrées de cette monnaie-là, qui est fabriquée à Paris, très hâtivement, très grossièrement.

« Mais les virtuoses de la fausse monnaie ont leurs ateliers à l'étranger ; c'est à la confection de la pièce d'or qu'ils consacrent tous leurs soins, et ils deviennent de véritables artistes en leur genre. »

Münzprägungen für Costa-Rica. — Wie die *Deutsche Zeitung von Mexico* meldet, hat die Regierung von Costa-Rica das

Münzbureau der Vereinigten Staaten ersucht, auf ihre Rechnung 600,000 Colons nach ihrem neuen Münzsystem mit Goldbasis zu prägen. Costa-Rica wird sich noch weitere Goldbarren zu verschaffen suchen, um weitere Colons (ein Colon etwa 46 Cents) prägen zu lassen. Das Prägungsverhältniss zwischen Silber und Gold ist in Costa-Rica 32 : 1.

Goldwährung in Haïti. — Die in den letzten Tagen angekündigte Absicht, für Haïti das Währungssystem auf die Goldbasis zu stellen, ist so gedacht, dass die Noten zu 50 % eingelöst würden. Das Goldagio, bis Ende September d. J. schon auf 76 % gestiegen, hat sich nach dem « B.B.C. » weiter bis auf 83 % erhöht, nähert sich also schon den 100 %, die der Notenumtausch in Aussicht nimmt. Der Umlauf von Noten in Haïti wird auf 3,80 Mill., in Courantgeld auf 1 Mill., in silberner Scheidemünze auf 3,46 Mill. beziffert, alles in Gurd, der dem Fünffrancsstück entspricht. Um eine hinreichende Menge von Noten und Silbermünzen aus dem Verkehr zu ziehen, soll ein Anlehen von Doll. 3 Mill. in New-York aufgenommen werden. Abzuwarten bleibt, ob das gelingt.

France. — A l'occasion de la visite du roi de Siam à la Monnaie de Paris, on a frappé devant lui, avec les coins originaux, deux médailles représentant les ambassades siamoises devant Louis XIV et devant Napoléon III. Une troisième médaille, en souvenir de sa visite, a été également frappée. En outre, le ministre de Siam à Paris a demandé à l'administration des monnaies de faire exécuter une médaille à l'effigie du roi Chulalongkorn; cette médaille est destinée à commémorer la visite faite par ce souverain aux gouvernements européens; chaque chef d'État en recevra trois exemplaires : un en or, un en argent et un en bronze. Elle a été gravée par le médailleur Patey. A l'avvers se trouve le portrait du roi et au revers des inscriptions en langue siamoise.

Distinction. — Notre savant collègue, M. Babelon, conservateur du Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, a été nommé membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en remplacement de M. Léon Gautier.

Tessin. — Le gouvernement a autorisé M. Attilio Gianini, de Quinto, à exploiter une mine d'argent qu'il a découverte dans la vallée de Pióra; on assure que cette mine est très riche. Une société anglaise en assumera l'exploitation.

Note bibliographique. — Eduard FIALA. *Collection Prinz Ernst zu Windisch-Grätz beschrieben und bearbeitet.* — I. Band : *Münzen und Medaillen des österreichischen Kaiserstaates.* Prague, 1895, in-8 de IV et 411 p. avec 8 pl. en lithographie. — Ce volume forme la première partie de la description de la collection de notre collègue S. E. le prince Ernst de Windisch-Grätz. Il contient la description détaillée de 6250 pièces, appartenant toutes aux États faisant ou ayant fait partie de la couronne autrichienne. Une liste bibliographique, un répertoire des planches et un index des noms très détaillé nous permettent de retrouver facilement chaque pièce décrite. Notre collègue a eu la main heureuse en s'adressant, pour la rédaction de cet important travail, à un spécialiste de la valeur de M. Édouard Fiala, déjà bien connu par son excellent catalogue de la collection Donebauer. Depuis quelque temps, les ouvrages sur la série autrichienne se multiplient et nous allons être à même de pouvoir entreprendre de sérieuses études sur ces belles suites, grâce à la richesse des documents qui sont mis sous nos yeux. En effet, depuis le beau catalogue de la collection Montenuovo, nous avons eu la description des collections Donebauer et Unger, puis les belles publications de M. Domarys sur les médailles artistiques du Cabinet de Vienne et l'iconographie de la Maison d'Autriche. Nous espérons que M. Fiala nous donnera prochainement la suite de la collection Windisch-Grätz et nous reviendrons, une fois l'ouvrage entièrement publié, sur les parties les plus intéressantes pour les numismatistes suisses. P.-C. S.

Trouvailles. — Cahors (Lot). — En démolissant un vieux mur, un propriétaire du village de Foy, commune d'Aynac, a mis à découvert bon nombre de pièces en argent de 6 livres et de 3 livres très bien conservées, à l'effigie de Louis XV et au millésime de 1772.

Le Catelier de Criquebœuf (Eure). — Les fouilles entreprises sur l'emplacement du temple gallo-romain découvert récemment près de cette localité ont mis au jour quelques débris de statuettes de Vénus et 230 monnaies : grands, moyens et petits bronzes, dont la plus ancienne est de Carusius et les plus récentes de Gratien (367-383) et Maxime (383-388).

Francfort-sur-le-Mein. — Plusieurs pièces de monnaie ayant été découvertes pendant les travaux de dragage exécutés dans le Mein, on fit procéder sur les lieux à des fouilles au moyen d'une drague à vapeur. Ces travaux ont donné d'excellents résultats ; on a trouvé plus de 300 pièces d'or de différentes grandeurs, datant de la fin du siècle

dernier et du commencement de ce siècle, notamment des pièces du royaume de Westphalie, d'autres à l'effigie de Louis XVI, de Napoléon I^{er}, etc. On croit que ces pièces d'or proviennent d'un trésor de guerre français jeté dans le Mein en 1813 pendant la retraite de l'armée française.

Fulda (Prusse). — En exécutant des travaux à l'église Saint-Michel, on a trouvé dans la crypte deux urnes anciennes remplies de monnaies, dont un grand nombre sont en or. Ces pièces, au nombre de plus d'un millier, datent des X^e et XI^e siècles.

Genève. — On a découvert, à Saint-Jean, près de Genève, en faisant des terrassements, un triens mérovingien de Lausanne.

Gingelom (Belgique). — Des paysans, occupés à établir un sentier, ont trouvé un pot de terre contenant 190 monnaies d'or, d'argent et de billon, toutes du XV^e siècle. Ce petit trésor a été décrit dans la *Revue belge de numismatique*, 1897, p. 469.

Malines (Belgique). — Un boulanger de la rue Sainte-Catherine vient de faire dans sa maison une précieuse trouvaille : Il avait remarqué dans son grenier, en clouant un crampon dans une poutre, que celle-ci rendait un son creux ; à force de recherches il parvint à découvrir une serrure habilement dissimulée dans la boiserie. Il la brisa, et quel ne fut pas son étonnement en se trouvant en présence d'un véritable trésor se composant d'une somme évaluée à 23,000 francs, en pièces d'or espagnoles à l'effigie de Philippe II, et autres, toutes du XVI^e siècle. Poursuivant ses recherches dans les autres pièces de son habitation il constata, en outre, qu'une des chambres était entièrement tapissée de cuir de Cordoue véritable d'une valeur minima de 5,000 francs. Ce cuir avait jusqu'ici échappé aux recherches par suite d'une épaisse couche de papier de tapisserie qui le recouvrait.

Paris. — Un ouvrier a trouvé dans un égout où il travaillait, une bourse en cuir contenant 125 pièces anciennes d'or, d'argent et de cuivre et une médaille de mariage, en argent, de 0,070 de diamètre et 0,010 d'épaisseur. Quelques-unes des pièces d'or remontent à l'époque mérovingienne.

Saint-Martin-de-Ré (Charente-Inférieure). — En démolissant une maison, rue de l' Arsenal, des ouvriers ont trouvé un vieux pot de terre contenant 365 écus de 6 livres, la plupart à l'effigie de Louis XV.

Schaffhouse. — A Osterfingen, un maçon a trouvé, en creusant le sol, des monnaies anciennes, qui ont été acquises pour 260 francs par la Société archéologique de Schaffhouse. Cette trouvaille se compose

de plus de mille monnaies, dont 947 sont des bractéates en billon; toutes sont antérieures à 1450. L'une d'elles, en or, porte l'effigie d'un archevêque de Cologne; une autre, également en or, est un exemplaire de celles que le roi Sigismond fit frapper à l'époque du concile de Bâle. Puis viennent des plapparts bernois, zurichoïis et schaffhousois en argent, dits plapparts de corneille, l'aigle qu'ils portent en effigie étant aussi maigre qu'une corneille. La moitié de ces monnaies est d'origine milanaise.
